

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 9 OCTOBRE 2017

à 18 H 30

Salle de réunion de la
Communauté d'Agglomération d'Épinal

(4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Lundi 9 octobre 2017 à 18 h 30
Salle de réunion de la Communauté d'Agglomération d'Épinal
4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mille dix-sept, le neuf octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis en salle de réunion de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, 4 rue Louis Meyer à Golbey, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du trois octobre deux mil dix-sept, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Membres du Bureau :

Mesdames Messieurs R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, J.L. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, F. Dulot, J.C. Moretton, V. Marcot, P. Soltys, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Nardin, P. Hauler, O. Baraban, N. Braun, J.C. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Del Génini, E. Garion, B. Gille, M.C. Serieys.

EXCUSÉE : Madame P. DEAU

ABSENTS : Messieurs C. Petit et R. Habrant

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Dominique MOMON a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

1 - Télétransmission des actes administratifs

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec l'Etat, l'avenant n°2 à la convention pour la télétransmission des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération soumis au contrôle de légalité visant à permettre une télétransmission par le biais du logiciel SPL-XDemat, et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

2 - Société d'Économie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Épinal-Golbey et de sa région

Le Bureau Communautaire a autorisé la Société d'Économie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Épinal-Golbey et de sa région à entrer au capital de la Société MEETNMAKE.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ
*Messieurs Patrick NARDIN et
Pascal LARRIERE ne
participent pas au vote*

3 - Cession de terrain Zone de Reffye à Epinal

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un terrain sis zone d'activité de Reffye à Epinal au profit de Monsieur et Madame Bruno MOULIN à provenir de la parcelle cadastrée AH 497 pour une superficie de 67 m².

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

4 - Cession de trois terrains Zone de Reffye à Epinal

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de trois terrains sis Zone d'activité de Reffye à Epinal à provenir de la parcelle cadastrée AH 497 au profit de la Société INFONEO pour une superficie d'environ 3.600 m², de la Société MC AMENAGEMENT pour une superficie d'environ 1.600 m² et de la Société Garage Auto-Léo pour une superficie d'environ 150 m².

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

5 - Labellisation Cit'Ergie - Convention de groupement de commandes

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention de groupement de commandes avec la Ville d'Epinal pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la labellisation Cit'Ergie et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

6 - Conservatoire Gautier-d'Epinal**6/1 - Enseignement du théâtre**

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec l'Université Lorraine, la convention relative à l'organisation d'un cours d'enseignement d'art dramatique destiné aux étudiants de deuxième année de licence en Droit d'Epinal, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

6/2 - Convention avec le Crédit Mutuel Enseignant

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec le Crédit Mutuel Enseignant, la convention de financement du projet « Orchestre à l'Ecole » à l'école élémentaire Jean MACE à Epinal, pour une participation financière du Crédit Mutuel Enseignant de 1.000 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

7 - Syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2017 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges d'un montant de 840 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Bureau Communautaire a fixé les taux de promotion pour les avancements de grade des agents de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - Loi Sauvadet : Prolongation du dispositif de titularisation

Le Bureau Communautaire a approuvé le programme pluriannuel recensant les grades accessibles par le dispositif de titularisation, ainsi que le nombre d'emplois ouverts et leur répartition par session de recrutement jusqu'en mars 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - Modifications du tableau des effectifs

Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 10 octobre 2017,
Le Président,



Michel HEINRICH